

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 107

présenté par
M. Latombe et M. Blanchet

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« pornographiques »

les mots :

« interdits aux mineurs ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 9 et à l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement déposé à l'article 1^{er}.